

# FICHE D'INFORMATION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Option « Disciplines d'Expression sur Glace » ou « Disciplines de Vitesse sur Glace » ou « Disciplines d'adresse sur glace »

**BPJEPS**

**Sports de  
glace  
2022/2023**

## PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport option Disciplines d'Expression sur Glace ou Disciplines de vitesse sur glace ou Disciplines d'adresse sur glace. Son titulaire exerce des missions de « moniteur de sports de glace »

Elle permet l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :

- › Conception de projets d'animation sportive dans le champ des sports de glace ;
- › Conduite des séances et de cycle d'initiation et d'animation sportive des disciplines des sports de glace ;
- › Participation aux actions de communication et de promotion, au fonctionnement de la structure employeuse;
- › Promotion des activités des sports de glace au travers le développement des nouvelles pratiques en relation avec les collectivités territoriales, le monde scolaire et les entreprises ;

En 2020, 100% des stagiaires ayant suivi une formation au CREPS de Reims se déclarent satisfaits.

## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › **Satisfaire aux exigences préalables** décrites dans l'article 6 de l'arrêté du 22 juillet 2019
  - Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1 ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST),
  - Justifier d'une expérience d'animation sportive de 100h attestée par le ou les directeurs de la ou les structures au sein de laquelle ou desquelles elle a été ou elles ont été effectuée(s).
- › **Être retenu(e) à l'issue des épreuves de sélection organisées par le CREPS de Reims :**
  - Epreuve écrite d'1h attestant des connaissances techniques et fédérales de culture générale des sports de glace,
  - Epreuve de mise en situation pédagogique collective sur glace : préparation et conduite d'une séance d'animation sur glace de 20 minutes sur un groupe de patineurs de niveau débutants ou débrouillés (3 minimum) suivie d'un entretien de 20 minutes maximum,
  - Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel du candidat (entretien de 30 min maximum).

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation comprend 4 Unités Capitalisables (UC)

- › **UC 1** – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- › **UC 2** – mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- › **UC 3** – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de glace ;
- › **UC 4** – mobiliser les techniques de l'option choisie pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims, dans les patinoires partenaires,
- En structure d'accueil.

Le parcours du candidat est jalonné par différentes évaluations formatives. Les évaluations formatives (certifications blanches) permettent, de faire un point d'étape sur les compétences acquises dans chaque UC en cours de formation et d'opérer si nécessaire des temps de remédiation.

La durée totale de l'année de formation est de 1014 heures minimum qui se répartissent en :

- 614 heures de formation en centre et à distance
- 400 heures en activité dans une ou des structures d'accueil.

Au cours de chaque séquence de formation en présentiel, les stagiaires et les formateurs auront accès à une salle de cours équipée, une patinoire pour les temps de pratique et de mise en situation pédagogique, d'autres installations sportives en fonction des besoins. Les stagiaires et formateurs auront accès à une plateforme de formation à distance pour la partie prévue en FOAD.

La formation est réalisée en partenariat avec l'institut national de formation aux métiers de la Glace (INFMG).

Le parcours du candidat est aussi jalonné par au minimum une visite en structure qui permet de faire un point particulier avec le tuteur autour du stagiaire.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe III de l'arrêté du 22 juillet 2019 portant création du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de glace »

Les unités capitalisables sont attribuées à l'issue de 3 épreuves certificatives.

**UC 1 - UC 2** Présentation d'un document de 20 pages maximum suivi d'un entretien

**UC 3** Préparation d'un cycle d'animation pour un public de niveau initiation composé d'au moins 6 séances d'animation réalisées en sport de glace.

La séance est conduite (20-40 minutes) sur glace suivie d'un entretien visant à justifier les choix proposés

**UC 4** Démonstration technique de l'option choisie + mise en situation professionnelle

## CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en juin 2022 •

Option	Clôture des inscriptions à la formation	TEP	Épreuves de sélection	Début de la formation (positionnement)	1 <sup>er</sup> jour de cours	Fin de la formation	Effectif habilité	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
Expression sur glace Vitesse sur glace Adresse sur glace	14 août 2022	1 <sup>er</sup> septembre 2022	5 au 7 septembre 2022	28-29 novembre 2022	5 décembre 2022	10 novembre 2023	8 à 20	614 H	400 H	1 014 H

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence.

Les UC n°1 et 2 de ce BPJEPS une fois validées sont acquises pour tous les BPJEPS.

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

(LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET)

Pour l'ensemble des stagiaires	
Frais d'inscription à la formation : 30 € (non remboursable)	
Frais pédagogiques	
Frais en parcours complet : 6140€	Frais en parcours partiel : sur demande
Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : sur demande	

Le financement intégral de cette formation est possible sous réserve d'acceptation et en fonction de la situation personnelle des personnes candidates.

## CONTACT

Laurent TRUILLET (responsable de la formation)

 03.26.86.70.10

@ [laurent.truillet@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:laurent.truillet@creps-reims.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche technique qui apporte plus d'information sera disponible en ligne via notre site internet : [www.creps-reims.fr](http://www.creps-reims.fr). Vous y trouverez également les contacts des personnes qui pourront répondre à toutes vos questions liées à l'administratif, à l'accueil ou au financement de cette formation.

L'inscription à la formation se fait directement en ligne sur notre site internet.

L'ensemble des documents doit être transmis au CREPS de Reims au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette formation est ouverte à l'apprentissage : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)